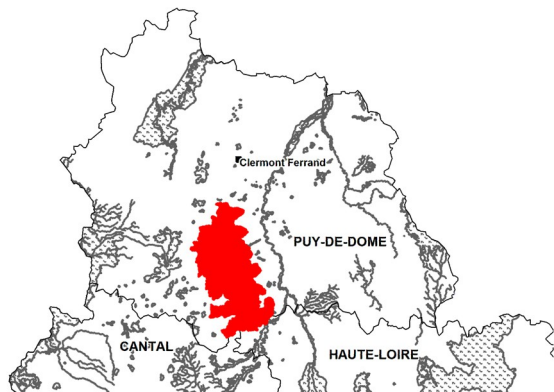




# Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne  
Puy-de-Dôme



LPO Auvergne

Site >> Pays des Couzes

## CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

**DIRECTIVE :** Oiseaux  
**N° D'IDENTIFICATION UE :** FR8312011  
**DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :** Puy-de-Dôme

### COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :

Antoingt, Anzat-le-Luguet, Apchat, Ardes, Augnat, Aydat, Besse-et-Saint-Anastaise, Boudes, Chalus, Chambon/Lac, Champeix, Chanonat, Chassagne, Chidrac, Clemensat, Collanges, Courgoul,ournols, Creste, Dauzat/Vodable, Grandeyrolles, La Chapelle-Marcousse, Le Crest, Le Vernet-Sainte-Marguerite, Ludesse, Madriat, Mareugheol, Mazoires, Montaigut-le-Blanc, Moriat, Murol, Neschers, Olloix, Plauzat, Rentières, Roche-Charles-la-Mayrand, Saint-Alyre-ès-Montagne, Saint-Amand-Tallende, Saint-Cirgues/Couze, Saint-Diéry, Saint-Floret, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Gervazy, Saint-Hérent, Saint-Nectaire, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Saint-Victor-la-Rivière, Saint-Vincent, Saurier, Solignat, Ternant-les-Eaux, Tourzel-Ronzières, Valbeleix, Verrières, Vichel, Villeneuve, Vodable.

**SURFACE :** 51 716 ha

### SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :

Très grand site au sud-ouest du département, englobant en partie le site FR8301035 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes », et la totalité du site FR8302012 « Gîtes du Pays des couzes »

**DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :** Validé le 26/11/2010

### STRUCTURE ANIMATRICE :

LPO Auvergne  
Sabine Boursange  
Antenne du Cantal  
8 rue des écoles  
15170 Neussargues  
Tél: 04 71 20 77 20 / 07 77 82 88 26  
sabine.boursange@lpo.fr



## ENJEUX POUR LES ESPECES DU SITE

### ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A023 Bihoreau gris	Petit héron trapu de 58-65 cm de long, noir dessus et sur la tête (engoncée dans les épaules), blanc dessous, à longue huppe de 2-4 fines plumes blanches tombant sur la nuque. Adeptes des arbres et fourrés le long des cours d'eau, lacs, étangs, et dans les marais.	/  Halte migratoire (axe de migration le long de l'Allier, à l'est du site).	Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires  Altération / disparition des habitats	Ne pas polluer  Conserver les zones humides : étangs, marais (roselières) Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
A029 Héron pourpré	Grand héron élancé de 78-90 cm de long, brun-gris dessus et noir dessous, à calotte noire se terminant en huppe effilée sur la nuque. Adeptes des grandes zones boisées le long des cours d'eau, lacs, étangs, et dans les marais.	/  Halte migratoire.  2 lieux de halte migratoire potentiels : au centre du site, entre les Couzes Chambon et Pavin ; à l'est d'Ardes/Couze, non loin de la limite est du site. Axe de migration montagne de la Serre / Creste	Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires  Altération / disparition des habitats	Ne pas polluer  Conserver les zones humides : étangs, marais (roselières) Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
A030 Cigogne noire	Echassier de 95-100 cm de long, à manteau noir, dessous de la queue, ventre et aisselles blancs. Adeptes des grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides.	/  Halte migratoire.  Axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Altération / destruction des habitats  Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires  Passage / installation de lignes électriques	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage  Proscrire  Eviter
A031 Cigogne blanche	Grand échassier long de 1-1,15 m, entièrement blanc hormis l'extrémité et le bord postérieur des ailes (noirs), à bec et pattes longs et rouge vif. Adeptes des prairies humides et zones marécageuses, tout en se nourrissant aussi dans les pâturages et cultures, appréciant le voisinage de l'Homme, surtout lors de la reproduction.	/  Halte migratoire.  Axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Altération / destruction des habitats  Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires  Passage / installation de lignes électriques	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage  Proscrire  Eviter
A072 Bondrée apivore	Rapace diurne de 52-60 cm de long, très semblable à la Buse variable mais à la tête petite. Adeptes des massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides.	/ favorable  30-50 individus.  Nicheuse, halte migratoire.  Nidification certaine, probable ou possible surtout dans la moitié nord du site ; axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Utilisation de produits phytosanitaires provoquant une diminution des proies  Coupes rases, plantations  Dérangements à proximité de l'aire	Eviter  Maintenir les habitats forestiers originels  Toujours rechercher les couples avant travaux en milieu forestiers  Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A073 Milan noir	Rapace diurne de 50-60 cm de long, à la queue faiblement échancrée et à la coloration très sombre. Adepte des grandes vallées alluviales. Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...)	/ favorable  30-60 individus.  Nicheur, halte migratoire.  Nidification possible sur une grande partie du site, certaine un peu au sud de Saint-Nectaire (Couze Chambon), au nord-est de Dauzat/Vodable presque en limite ouest de site, et en limite est de site (Couze d'Ardes). Territoire de chasse potentiel sur tout le site. Axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits, mettre en place d'autres méthodes de lutte
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
			Diminution de la disponibilité en charognes	Laisser les carcasses sur place
			Installation de lignes électriques	Eviter
			Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification	Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction  Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
A074 Milan royal	Rapace diurne de 59-66 cm de long, à la queue profondément échancrée et à la tête grise finement striée de noir tranchant avec le reste du corps (roux). Adepte des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture, des lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt), souvent en piémont des massifs montagneux	/ favorable  25-40 individus.  Nicheur hivernant, halte migratoire.  Nidification possible sur une grande partie du site (lacunes à l'est de Dauzat/Vodable et d'Ardes/Couze), certaines surtout entre Saint-Nectaire et Dauzat/Vodable, et en limite est de site au sud-est de Dauzat. Territoire d'hivernage potentiel sur tout le site. Axe de migration montagne de la Serre / Creste.  Enjeu fort pour cette espèce ; la région a une responsabilité importante compte-tenu de la part significative de la population mondiale présente dans le Massif central.	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits, mettre en place d'autres méthodes de lutte
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
			Installation de lignes électriques	Eviter
			Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification	Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction  Rechercher les couples avant travaux en milieux forestiers
A078 Vautour fauve	Très grand rapace diurne (95-105 cm de long) au plumage fauve (queue et moitié postérieure des ailes brun-noir), la petite tête et le long cou étant couverts d'un fin duvet blanc, et la base du cou munie d'une collerette blanche. Adepte des larges vallées en basse montagne, des collines aux abords de vastes plaines, des causses et hauts-plateaux, nichant sur les corniches des falaises surtout calcaires.	/  Erratique sur tout le site.	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits, mettre en place d'autres méthodes de lutte, mettre à l'abri les bêtes mortes suite à euthanasie
			Modification des pratiques agropastorales entraînant une diminution de la disponibilité en charognes	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts constituant ses lieux de prospection, grâce à une agriculture traditionnelle

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A080 Circaète-Jean-le-Blanc	Rapace diurne de 65-70 cm de long, aux ailes brunes dessus et blanches dessous, corps tacheté. Adeptes des milieux ouverts et ensoleillés riches en reptiles (dont il se nourrit), alternant avec landes, forêts et zones humides. Niche souvent à la cime d'arbres tabulaires	/ favorable 20-25 individus. Nicheur, halte migratoire. Nidification certaine ou probable ou possible sur une grande partie du site de façon éclatée (absence notamment aux environs nord de Dauzat/Vodable). Terrain de chasse potentiel sur une très grande partie du site ; axe de migration montagne de la Serre / Creste. Enjeu fort pour cette espèce ; la région a une responsabilité importante compte-tenu de la part significative de la population mondiale présente dans le Massif-central.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
			Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...)	Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction
			Activités forestières (coupes, ouvertures de pistes...)	Rechercher les couples avant travaux
			Utilisation de pesticides	Proscrire
A081 Busard des roseaux	Plus sombre et plus grand (48-56 cm de long) que les autres busards, mâle brun foncé dessus, brun-roux dessous, avec la tête et le cou jaunâtres et rayés de brun ; femelle brune avec la calotte, la gorge et le bord antérieur des ailes jaunâtres. Adeptes des grandes roselières dans les marais ou jouxtant les étangs et lacs peu profonds, ainsi que des prairies humides pour chasser.	/ Halte migratoire. Quelques lieux de halte migratoire potentiels éclatés sur le site ; axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel)	Préserver les zones humides
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle
			Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau
A082 Busard Saint-Martin	Rapace diurne élané de 44-52 cm de long, gris bleuté dessus et blanc dessous avec le bout des ailes noir (mâle), brun foncé nuancé de roux dessus et blanc jaunâtre rayé de brun dessous (femelle). Adeptes des milieux ouverts à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs, prairies, friches basses, aussi landes, coupes forestières et marais.	/ favorable 5-10 individus. Nicheur, hivernant, halte migratoire. Nidification certaine ou probable surtout dans le tiers nord du site, possible de façon éclatée sur le reste du site. Hivernage potentiel sur une très grande partie du site ; migration diffuse sur le site.	Destruction / altération des habitats de reproduction par drainage des marais, intensification de l'agriculture et de la sylviculture (plantations)	Eviter ces pratiques
			Travaux forestiers	Travailler en dehors de la période de reproduction
A084 Busard cendré	Rapace diurne élané, long de 42-47 cm de long, mâle gris cendré dessus avec une fine barre noire sur les ailes, blanc strié de rouille dessous avec 2 fines barres noires sous les ailes (noires à leur extrémité) ; femelle brune dessus avec une tache blanche au croupion, brun clair tacheté et barré de brun-noir dessous. Adeptes de milieux ouverts variés à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs de céréales, prairies, friches,	/ 15-25 individus. Nicheur, halte migratoire. Nidification certaine, probable ou possible très morcelée sur le site, surtout sur la frange est et au nord de Saint-Nectaire ; axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au maïs)	Pratiquer une récolte plus tardive permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte
			Destruction / boisement des landes (habitat de nidification originel)	Maintenir les landes

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	landes, marais, jeunes plantations...			
A091 Aigle royal	Très grand rapace diurne (75-88 cm de long), brun foncé hormis la tête, la nuque et une partie du dessus des ailes (teintées de jaunâtre), à grosse tête, puissant bec crochu gris-noir mais jaune à sa base, pattes couvertes de plumes brunes et doigts jaunes. Hôte des montagnes et régions accidentées, riches en milieux rupestres (versants rocaillieux...) et espaces (semi) ouverts (alpages, clairières, landes, bois clairs).	/  Erratique sur tout le site.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
			Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...)	Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction
			Utilisation de pesticides	Proscrire
A092 Aigle botté	Le plus petit des aigles avec 52-57 cm de long, à grosse tête proéminente. Forme claire blanche dessous et un peu striée à la poitrine et à la tête ; forme sombre brun foncé à brun roux dessous. Adeptes des milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes, nichant souvent dans de vieux arbres en haut de versants bien exposés	/ favorable  1-5 individus.  Nicheur, halte migratoire.  Nidification certaine et probable au centre-ouest du site, possible juste à l'est de Saint-Nectaire et de Dauzat/Vodable, sur la Couze 'dArdes à l'ouest d'Ardes/Couze. Vaste territoire de chasse potentiel autour de ces zones. Axe migratoire montagne de la Serre / Creste.  La région a une responsabilité importante compte-tenu de la part significative de la population mondiale présente dans le Massif-central.	Diminution des grands massifs forestiers	Maintenir les habitats forestiers
			Travaux forestiers et autres activités (tourisme, sport...)	Toujours rechercher les couples avant travaux sur les forêts de pente
				Réaliser les activités hors période de reproduction
A094 Balbuzard pêcheur	Grand rapace diurne (50-58 cm de long) au corps élancé, brun foncé dessus, blanc dessous avec une barre noire sous les ailes (tenues coudées en vol) et une grosse tache noire au niveau de leurs poignets ; tête claire, trait noir sur les yeux jaunes, assez long bec crochu. Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés.	/  Halte migratoire (axe de migration montagne de la Serre / Creste).	Altération des eaux stagnantes (drainage) ou courantes (recalibrage des berges)	Conserver l'état naturel des surfaces d'eau libre : étangs, lacs, grands cours d'eau
			Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A098 Faucon émerillon	Petit rapace diurne (24-33 cm de long), plus robuste que les autres petits faucons, mâle gris-bleu dessus et crème roussâtre fortement tacheté de brun-noir dessous, à queue grise mais noire à l'extrémité ; femelle brun foncé dessus, crème strié de brun-noir dessous, à queue brune mais noire au bout. En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes,	/  Hivernant, halte migratoire.  Territoire d'hivernage potentiel sur la plus grande partie du site ; axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts grâce à une agriculture traditionnelle
				Eviter les reboisements (pins...)

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	cultures...			
A103 Faucon pèlerin	Femelle de ce rapace diurne à la taille d'un gros pigeon, et d'un tiers supérieure au mâle, de 34-50 cm. Gorge et haut de la poitrine blancs, dessus gris bleu à gris ardoise, dessous blanc strié de noir, moustache arrondie sombre. Adeptes des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher	/ 1-3 individus. Nicheur, hivernant, halte migratoire. Nidification certaine un peu au nord-ouest de Dautat/Vodable, possible en limite ouest de site à hauteur de Saint-Nectaire et d'Ardes/Couze, avec les territoires de chasse associés alentour. Territoire d'hivernage potentiel sur tout le site ; migration diffuse.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation  Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...)	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle  Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction  Rechercher les couples avant travaux
A119 Marouette ponctuée	La plus grosse marouette nicheuse de France (22-24 cm de long), au corps ovale comprimé latéralement, d'un brun-olive fortement rayé et ponctué de blanc dessus, barré de noir et blanc dessous, sourcil, gorge et poitrine étant gris-bleu ; bec jaunâtre mais rouge à sa base, très longs doigts verdâtres. Hôte discrète de la végétation dense (joncs et laïches) des marais, fossés et étangs peu profonds, des bords de rivières et de prairies inondées, sur sol vaseux très humide.	/ Nicheuse, halte migratoire.  Nidification certaine et possible en 2 petites entités non loin d'Ardes/Couze (nord et est). Migration diffuse sur le site.	Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires  Altération / disparition des habitats  Dérangements des sites de nidification (travaux, fréquentation)	Ne pas polluer  Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies, rivières  Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage  Ne pas déranger les couples lors de la reproduction
A122 Râle des genêts	Espèce trapue et comprimée latéralement, de 27-30 cm de long, brun-gris tacheté de brun-noir dessus, blanc barré de brun-roux dessous, la face et l'avant du cou étant gris bleuté et le dessus des ailes roux orangé ; doigts fins et très longs. Adeptes discrets des prairies extensives de fauche alluviales (humides mais non inondées), voire des friches, éclaircies forestières, peupleraies et cultures en reproduction.	/ Halte migratoire.  2 milieux de halte migratoire potentiels à mi-distance entre Saint-Nectaire et Champeix. Migration diffuse sur le site.	Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires  Altération / disparition des habitats	Ne pas polluer  Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies  Maintenir la mosaïque des habitats ouverts et semi-ouverts favorable à la nidification et au nourrissage
A127 Grue cendrée	Oiseau imposant, en grande partie de couleur gris cendré comme son nom l'indique. Une épaisse touffe de plumes tombe à l'arrière du corps. La partie postérieure de l'aile est noire, comme le long cou et la tête qui sont traversés par une large bande blanche partant de l'arrière de l'œil et descendant de chaque côté du cou. Le dessus de la tête, dénudé, présente une calotte rouge. Le bec, long, droit et pointu, est gris verdâtre. Les pattes, très longues comme les ailes, sont noires. Le jeune de l'année se distingue par son corps gris teinté de brun, sa tête et son cou brun rougeâtre ; son œil est brun (rouge chez l'adulte). L'espèce mesure 1,1-1,2 m de	/ Halte migratoire.  Axe migratoire montagne de la Serre / Creste.	Disparition / altération des habitats dues notamment à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements  Assèchement des zones humides, drainage  Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Maintenir une mosaïque de milieux agricoles ouverts favorable au nourrissage  Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides  Ne pas polluer

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	long (dont 50-55 cm pour le corps), pour A l'automne et en hiver, la Grue cendrée fréquente les grandes cultures et les prairies proches de vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) ; lors de la reproduction, les marais et tourbières jouxtant les plans d'eau sont privilégiés.			
A133 Œdicnème criard	Curieux oiseau (40-44 cm de long) mimétique, brun-sable fortement strié de noir dessus, à sourcil, « moustache », gorge, ventre et barres alaires blancs, grands yeux et longues pattes jaunes. Hôte des lieux plats et caillouteux, chauds et secs, à végétation clairsemée : steppes, pelouses naturelles ou artificielles, cultures, berges et îles des cours d'eau lents, dunes.	/  Nicheur, halte migratoire.  Nidification possible entre Saint-Nectaire et Champeix, du nord de la Couze Chambon au sud de la Couze Pavin, et à l'extrême sud-est du site.	Fragmentation des habitats suite à l'urbanisation et aux incendies  Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation  Dérangement sur les plages de galets (promeneurs, chiens, véhicules tout terrain, bovins, engins agricoles, exploitation de granulats et autres aménagements perturbant la rivière)	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies  Proscrire
A140 Pluvier doré	Oiseau de 26-29 cm de long ; en plumage nuptial, dessus brun-noir tacheté de jaune, face, avant du cou, poitrine et ventre noirs et séparés des parties supérieures par une ligne blanche en « S » partant du bec jusqu'au-dessous de la queue (blanc) ; en hiver, dessus brun tacheté de jaune, joues, cou et poitrine brun jaunâtre tacheté de gris, gorge, ventre et dessous des ailes blancs. En hiver, adepte des plaines cultivées et labourées (céréales d'hiver...), des prairies, polders et vasières.	/  Halte migratoire.  Axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation  Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies
A151 Combattant varié	Limicole rondelet (26-30 cm de long pour le mâle, 20-24 cm pour la femelle), au corps gris-brun tacheté de brun-noir et liseré de blanc dessus ; dessous blanc hormis la poitrine et les flancs gris-brun ; mâle en plumage nuptial remarquable par sa volumineuse collerette et la double crête de plumes érectiles de couleur variable. Adepte des milieux humides à végétation clairsemée : prairies, dépressions au sein de cultures, berges vaseuses, marais...	/  Halte migratoire.  Quelques milieux de halte migratoire potentiels éclatés surtout dans la moitié est du site ; migration diffuse sur le site.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation  Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel)  Pollution de l'eau	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles semi-ouverts grâce à une agriculture traditionnelle  Conserver le caractère semi-ouvert  Ne pas polluer
A166 Chevalier sylvain	Limicole élané (19-21 cm de long) à bec modérément long pour un chevalier, au corps brun-noir ponctué de roussâtre dessus, blanc dessous ainsi qu'au niveau du sourcil et du	/  Halte migratoire.  Quelques lieux de halte migratoire potentiels éclatés	Assèchement des zones humides, drainage	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides  Maintenir la mosaïque des habitats favorable au nourrissage

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	croupion ; cou et poitrine finement striés de gris. En migration, hôte des berges vaseuses envahies de végétation, des terrains faiblement inondés.	sur le site ; axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Ne pas polluer
A215 Grand-duc d'Europe	Très gros rapace nocturne de 60-75 cm de long, au corps massif et à la grosse tête surmontée de 2 aigrettes de plumes formant des « oreilles » bien visibles, brun jaunâtre strié de noir dessus, jaune brunâtre tacheté de noir dessous. Adeptes des terrains dégagés aux abords des falaises et barres rocheuses boisées (où il niche)	/ favorable  30-40 individus.  Nicheur.  Nidification et territoires de chasse associés certains en de nombreux points au nord, au sud et au centre-ouest du site, notamment le long des principales vallées ouest-est encaissées ; lacune autour de Dauzat/Vodable.  Enjeu fort pour cette espèce.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
			Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre, canyoning...)	Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction  Rechercher les couples avant travaux
			Pose de clôtures en fils barbelés	Eviter
			Installation de réseaux électriques aériens	Eviter
A222 Hibou des marais	Rapace nocturne de taille moyenne (37-39 cm de long), fauve roussâtre strié de brun-noir dessus, blanc roussâtre parcouru de brun-noir dessous, à face circulaire blanc jaunâtre, yeux jaunes entourés de noir, épais bec noir et crochu, aigrettes très réduites. Hôte des lieux sans arbres et à végétation basse : prairies humides, marais, landes, cultures, friches, dunes, à faible altitude.	/  Hivernant, halte migratoire.  Quelques milieux de halte migratoire potentiels éclatés sur le site, surtout dans la moitié est (extrême sud-est du site, un peu au nord de Dauzar/Vodable et d'Ardes/Couze). Axe de migration montagne de la Serre / Creste.	Assèchement des zones humides, drainage	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides  Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Ne pas polluer
A224 Engoulevent d'Europe	Oiseau de 26-28 cm de long, à chant nocturne typique (ronnement sourd portant jusqu'à 500 m, rappelant un bruit de cyclomoteur) et aux couleurs mimétiques avec le sol ou l'écorce. Adeptes des milieux semi boisés, à buissons alternant avec du sol nu, sec, sableux ou pierreux (où il niche) : friches, landes, coupes, lisières et clairières forestières	/ favorable  Plus de 10 individus.  Nicheur.  Nidification certaine ou probable dans la plus grande partie du site, hormis une large lacune à l'ouest et au sud de Dauzat/Vodable.	Altération / destruction des habitats	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables : éviter le reboisement en pins et la fermeture des milieux ouverts
			Usage des pesticides diminuant la disponibilité en insectes	Eviter
A229 Martin-pêcheur d'Europe	Oiseau vivement coloré (bleu-vert métallique, roux chaud sur les parties inférieures) de 17-20 cm, au corps court et trapu comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en poignard (4 cm). Adeptes des rives des cours d'eau et des lacs, des étangs, gravières en eau, marais et canaux peu turbides, avec secteurs de berges meubles et abruptes (érodées) pour le forage du nid	/  Sédentaire.  Nidification probable le long des Couzes Chambon et Pavin.	Canalisation des cours d'eau, déboisement des berges...	Maintenir la dynamique fluviale (berges naturelles...)
			Drainage des zones humides	Ne pas drainer
			Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A234 Pic cendré	Pic de 27-28 cm, à dos vert, tête grise (tache rouge sur le front du mâle), moustache noire. Tambourinage lent, long	/ favorable  Sédentaire.	Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres	Conserver les vieux massifs de conifères parsemés de feuillus et entrecoupés de larges clairières



Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	et espacé. Adeptes des forêts feuillues claires (hêtraies et chênaies surtout), à grande diversité de structure ; loge souvent dans un Hêtre mort	Nidification probable ou possible tout le long du secteur des Couzes Pavin et Chambon, et à l'extrême sud-est du site.		Conserver les arbres morts et à loges
A236 Pic noir	Le plus grand pic européen (44-48 cm de long), entièrement noir sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Tambourinage audible à plus d'un kilomètre. Adeptes des grands massifs boisés (200-500 ha), avec présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches)	/ favorable Plus de 50 individus. Sédentaire. Nidification probable ou certaine tout le long du secteur des Couzes Pavin et Chambon, et à l'extrême sud-ouest du site. Nidification probable sur une grande partie du site (plus lacunaire de la latitude de Dauzat/Vodable à la Couze d'Ardes).	Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres	Préserver les massifs de résineux et de Hêtres avec des arbres d'âges et de tailles différents Conserver les arbres morts et à loges
A246 Alouette lulu	Petite alouette de 15 cm de long, à teinte dominante brunâtre dessus, blanche dessous (mais flancs et poitrine lignés de brun-noir). Adeptes des milieux dégagés, secs et ensoleillés en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, pâturages pauvres, vignes et clairières forestières	/ favorable Plus de 100 individus. Nicheuse, hivernante, halte migratoire. Nidification certaine, probable ou possible sur la plus grande partie du site.	Disparition / modification des habitats suite à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements	Maintenir le pâturage extensif et débroussailler Maintenir les haies, murets et bosquets
A255 Pipit rousseline	Grand pipit (16,5 cm de long) à la longue queue évoquant en vol une bergeronnette, fauve pâle un peu strié de brun dessus et sur la calotte, blanc-crème dessous (lavé de roussâtre sur la poitrine et les flancs), à large sourcil crème souligné de brun-noir du bec jusque derrière l'oeil. Adeptes des lieux sablonneux, plats et secs, à végétation rase piquetée de buissons : plaines caillouteuses, pelouses, jachères, landes basses, gravières, carrières, lits secs des cours d'eau, causses, dunes.	/ Halte migratoire. Migration diffuse sur le site.	Embroussaillage et colonisation par la forêt	Maintenir les zones de landes par un pâturage extensif tardif
A338 Pie-grièche écorcheur	Passereau de 16-18 cm de long, à la silhouette d'un « rapace miniature ». Mâle vivement coloré, à manteau brun-roux, calotte et croupion gris cendré, dessous rose vineux, masque noir de « bandit ». Femelle terne, brun-gris dessus, blanc jaunâtre sale dessous (barré de lignes noires), masque moins net. Adeptes des milieux semi-ouverts : prairies et prés extensifs ponctués de buissons bas et d'arbres isolés (souvent épineux), clôtures barbelées	/ favorable Plus de 500 individus. Nidification certaine sur l'immense majorité du site, « seulement » probable à l'extrême sud-est. Nicheuse, halte migratoire.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies Usage des pesticides Abandon des clôtures et destruction des épineux	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies Maintenir les haies et bosquets Proscrire Conserver des clôtures barbelées et des buissons épineux
A379	Passereau robuste (14-16,5 cm	/	Intensification de	Maintenir la mosaïque

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
Bruant ortolan	de long), à tête aplatie vert-olive (comme le cou et la poitrine) portant une longue moustache jaune soufre et un bec rose brunâtre conique, gorge jaune, ventre et flancs rose jaunâtre, dos brun-roux rayé de noir, ailes brun-noir avec des traits roussâtres et 2 fines barres transversales blanches, pattes roses ; femelle plus terne. Hôte des milieux secs à végétation rase alternant avec des arbres et buissons épars (perchoirs) : adrets rocailleux, landes ouvertes, vignobles, friches, cultures, pelouses et prairies parsemées de haies ou taillis, pierriers colonisés par les ligneux, jeunes garrigues, près marécageux piquetés de saules, bouleaux et autres arbres, souvent près de zones humides.	35-50 individus (encore bien présent, mais en diminution).  Nicheur, halte migratoire.  Nidification certaine sur une grande partie de la frange est du site.	l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites de nidification et d'alimentation  Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies  Chasse et dérangement dans les lieux de nidification	d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies  Proscrire

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

### ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

L'avifaune est riche et diversifiée comme toujours quand sont associées rivières/forêts de pente /zones cultivées sur plateaux. Il s'agit d'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. La densité et la diversité de ce groupe sont remarquables : Faucon pèlerin, Grand Duc (fortes densités), Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc (nicheur rare à la population importante ici), Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal (nicheur rare dont la population compte parmi les plus importantes d'Auvergne). Les Busards cendré et Saint-Martin nichent dans les landes et les cultures. Sur les coteaux bien exposés, on trouve une avifaune de milieux semi-ouverts comme l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan. Les Pics noir et cendré fréquentent les milieux forestiers, l'Engoulevent les zones buissonnantes et arbustives avec une des plus fortes densités de la région.

Sur les chaux, il faut noter l'importance des zones humides (lacs de chaux) qui constituent des haltes migratoires pour les limicoles (Marouette ponctuée, Bécassine des marais, Vanneau huppé). Le site est en effet une voie de migration majeure en Auvergne pour les rapaces, cigognes, pigeons et passereaux ; le passage migratoire entre la rivière Allier et les massifs environnants (chaîne des Puys et du Sancy) revêt un intérêt exceptionnel : plusieurs centaines de milliers d'oiseaux dont plus de 5 000 rapaces sur le seul site de la montagne de la Serre.

Les principales menaces identifiées résident dans la modification des pratiques agricoles (abandon de pâturage déjà constaté ponctuellement) et dans la fréquentation touristique (sports de nature pouvant perturber les oiseaux rupestres notamment).

### PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe

1. Limiter les collisions sur les lignes à haute tension et les éoliennes
2. Limiter l'électrocution sur les lignes à moyenne tension
3. Réduire l'utilisation de la bromadiolone
4. Protéger les nids de busards situés dans les cultures
5. Faucher les grandes prairies de façon centrifuge
6. Limiter la destruction des nids

Limiter la mortalité des oiseaux par destruction de leurs milieux

1. Réduire la pratique de l'écobuage
2. Restaurer des zones d'eau libre dans les lacs de chaux
3. Augmenter la présence de gros bois
4. Limiter l'urbanisation des terres agricoles et forestières
5. Réduire l'incidence des carrières en zone de falaise

Favoriser la production de ressources alimentaires pour les oiseaux

1. Restaurer la population de lièvres
2. Favoriser la production de graines et d'invertébrés dans les agro-systèmes
3. Maintenir des coteaux semi-ouverts riches en insectes et reptiles
4. Favoriser la production d'invertébrés dans les forêts
5. Expérimenter la gestion
6. Limiter l'impact des traitements antiparasitaires

Limiter le dérangement en période de nidification

1. Limiter le dérangement par les activités de loisirs
2. Limiter les dessertes



## SITES INTERNET CONSULTABLES

Site Natura 2000 de l'Etat :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1802.html>

Site de la DDT du Puy-de-Dôme :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

Site Natura 2000 Pays des Couzes

<http://paysdescouzes.n2000.fr/>

## SOURCES

Opérateur : LPO Auvergne

Document d'objectifs « Pays des Couzes - Site Natura 2000 « FR8312011 » »

Cahiers d'habitats « Oiseaux »

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.

## INTERLOCUTEUR À LA DDT DU PUY-DE-DÔME

**Julien CHAMBONNIERE**

Service Eau Environnement Forêt

Tel 04-73-42-16-41

Mel : [julien.chambonniere@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:julien.chambonniere@puy-de-dome.gouv.fr)

Version juillet 2016

